



SYMTOMA  
AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE

DÉPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

N° 2018/03/07

20180307

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**Séance du mardi 27 mars 2018, 18 heures**

**Membres présents :** Mesdames ANGELI Laurette, BOUVOT Jacqueline, FOUANT Maryse, DECISIER Geneviève, ARBUS Francine **et Messieurs :** LANGET Christian, GAUBIAC Jean-Pierre, NOGUIER André, CHANAL Pierre, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, LEPROVOST Richard, BURTET Jean Luc, GERVASONI Gérald, CORBIN Joël, VALGALIER Régis, LAURITA David, CERRET Michel, ROUDIL Joël

**Membres absents excusés :** Madame et Messieurs : LAURENT Stéphanie, PRATLONG Nicole, FRATISSIER Michel, ISSERT Michel, FINIELS Thierry, MARTIN Claude, CATHALA Serge, CASTANON Philippe, JEAN Lionel, DAUTHEVILLE Jacques, MARTIN Laurent, GARCIA Diego.

**Membre absent:** Monsieur CAUSSE Jean Louis.

**Membre remplacé :** Madame FOUANT Maryse remplace Monsieur CATHALA Serge

**Procurations :** Monsieur ISSERT Michel donne procuration à Monsieur CHANAL, Monsieur CASTANON Philippe donne procuration à Monsieur NOGUIER, Madame LAURENT Stéphanie donne procuration à Monsieur CERRET, Monsieur DAUTHEVILLE Jacques donne procuration à Monsieur ROUDIL, Monsieur JEAN Lionel donne procuration à Monsieur LAURITA, Monsieur FINIELS Thierry donne procuration à Monsieur CORBIN, Monsieur MARTIN Claude, donne procuration à Monsieur GERVASONI

**Membres ayant participé au vote :** 26

**Date de convocation :** 15 mars 2018

**Date d'affichage :** 15 mars 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi 27 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CÉVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVAÏSONI.

Secrétaire de séance : Monsieur CORBIN Joël

**Objet :** Evolution du paysage syndical

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante les objectifs fixés par la loi de transition énergétique avec la hiérarchie des modes de traitement. Mais ce principe sera difficilement applicable dans le département si le projet de plan régional en cours d'élaboration est approuvé en l'état. En effet, ce dernier prévoit d'interdire toute extension de capacité des unités de valorisation thermique qui pourtant constituent une possible solution de court terme pour notre syndicat compte tenu de leur proximité. Devant ces risques de blocage, il est nécessaire de travailler avec l'ensemble des syndicats mixtes voisins pour étudier le meilleur partenariat possible. Il s'agira alors d'optimiser certaines filières de traitement tout en conservant les particularités de chacun issues d'un historique différent.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des présents, autorise le Président à engager les démarches pratiques de rapprochement auprès de ses homologues.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 28 mars 2018

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..... **29 MAR. 2018** et de la publication le .....

**29 MAR. 2018**

Le Président,



Gérald GERVASONI

